

Déclaration au CDEN du 6 septembre 2017

L'éducation est l'affaire de tous : enfants, parents, enseignants et responsables politiques. Elle se conçoit sur un temps long : 15 ans de formation pour arriver au baccalauréat. Or, aujourd'hui, l'école dans son ensemble est l'objet de mesures et contre-mesures qui s'enchaînent tous les 2-3 ans sans aucune évaluation... l'exemple des rythmes scolaires en est un exemple édifiant.

Alors que des chronobiologistes, des études de l'académie de médecine de Paris, des chercheurs en éducation ont démontré que pour mieux comprendre, retenir et mettre en pratique les connaissances et logiques apprises, les enfants ont besoin d'étudier surtout le matin et plus souvent dans la semaine (5 matinées), mais également d'un rythme régulier, certaines collectivités décident de couper la semaine d'enseignement d'une journée complète.

La Haute-Garonne est un territoire qui s'inscrit « depuis toujours », dans une tradition des 5 matinées d'enseignement, y compris suite à la réforme Darcos, où de très nombreuses dérogations avaient permis de maintenir un rythme des apprentissages centré sur les rythmes des enfants.

La FCPE se réjouit de constater que les maires de Haute-Garonne n'ont pas confondu vitesse et précipitation sur ce sujet, et espère que l'année qui vient permettra des discussions centrées sur l'intérêt des enfants et la planification des enseignements sur la journée, la semaine et l'année, et non sur des considérations d'organisation professionnelle des parents, des lobbies économiques ou des arbitrages budgétaires défavorables de l'État ou des collectivités.

Car, l'éducation est un investissement sur l'avenir et ne doit pas être considérée comme un moyen d'ajustement des charges d'une collectivité ou de l'État, en résumé un coût.

Sur ce sujet des moyens alloués, la FCPE 31 s'inquiète des annonces concernant la fin des contrats aidés.

Nous demandons depuis longtemps la pérennisation des AVS sur leurs postes, et espérons que l'État sera à la hauteur des enjeux en continuant de répondre aux besoins croissants, tout en titularisant les personnels, particulièrement dans un département comme le nôtre qui manque de « lits » en établissements spécialisés. Nous nous inquiétons également de la situation dans certaines collectivités qui ont usé et abusé des contrats aidés pour les personnels de cantine, ATSEM, et autres animateurs. Aussi, nous profitons de cette séance pour interpeler l'association des maires ici présente : la FCPE se mobilisera, dans chaque commune, chaque territoire pour que les arbitrages budgétaires soient favorables aux enfants. Nous ne voulons pas d'une école où les inégalités territoriales deviendraient source d'inégalités sociales.

Pour conclure, la précipitation qui caractérise cette rentrée nous inquiète : la réforme du collège n'a qu'un an et est déjà mise à mal, le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui n'a pas été évalué est remis en cause.

Le ministre de l'Éducation nationale dédouble les classes en zones prioritaires, mais quelles sont les mesures budgétaires prévues pour :

- prendre en charge les effectifs croissants sur l'ensemble du territoire national, et particulièrement en Haute-Garonne, depuis la petite section jusqu'au baccalauréat ?
- assurer les remplacements d'enseignants ?
- financer le dispositif des devoirs faits à l'école ?

La difficulté scolaire ne se trouve pas qu'en zone prioritaire, et ne concerne pas que les apprentissages fondamentaux.

